

# DECLARATION INDIVIDUELLE

(à remplir par ou pour chaque membre de la famille)

## I. — ÉTAT CIVIL DU DÉCLARANT

NOM .....

(En majuscules. Si le déclarant est femme mariée ou veuve, mentionner le nom de jeune fille suivi de : épouse ou veuve de... (Nom de l'époux) .....

Prénoms .....

Surnom .....

Sexe .....

Né le .....

à .....

Domicile du déclarant .....

Résidence habituelle .....

Autres résidences (indiquer le département, la commune, la ville, la rue, le n°) .....

Pour les régugés ou immigrés d'un pays étranger, indiquer le domicile avant le 1<sup>er</sup> septem-

bre 1939 .....

Religion .....

## II. — SITUATION DE FAMILLE DU DÉCLARANT

Rayer les mentions inutiles

Célibataire ; Marié ; Veuf ; divorcé ; séparé de corps ou de biens.

*En cas de mariage.*

Conjoint

Nom .....

Prénoms .....

Lieu et date de naissance .....

Nationalité .....

(préciser par filiation, naturalisation, réintégration par l'effet de la loi ou par mariage)

Religion .....

Nombre de grands-parents israélites .....

Adresse .....

Profession .....

15/07/2014

# ENFANTS

NOMS	Prénoms	Date et lieu de naissance	Légitime naturel adoption	juif ou non juif	Célibataire Marié	Adresse

## III. — NATIONALITÉ ET CONDITION CIVIQUE DU DÉCLARANT.

### NATIONALITÉ

Quelle est votre nationalité ? \_\_\_\_\_

Etes-vous juif français de naissance ? \_\_\_\_\_

Si oui, comment vos parents avaient-ils acquis la nationalité française ? \_\_\_\_\_

A. — Comme bénéficiaire du Sénatus-Consulte de 1865 ? \_\_\_\_\_

Ou comme descendant d'un bénéficiaire de ce texte. (Dans ce cas indiquer la date du décret individuel dont vous vous réclamez et le nom de son bénéficiaire, votre parenté avec lui). \_\_\_\_\_

B. — Comme juif étranger bénéficiaire du « Jus soli », c'est-à-dire né en Algérie ou en France. \_\_\_\_\_

Ou comme descendant d'un juif étranger lui-même bénéficiaire de la loi sur la nationalité. (Naissance, domicile, option, etc...) \_\_\_\_\_

### CITOYENNETÉ

Si vous êtes de nationalité française, êtes-vous juif citoyen ou juif indigène ? \_\_\_\_\_

Avez-vous perdu votre qualité de citoyen du fait de l'abrogation du décret Cremieux ? \_\_\_\_\_

Si vous n'avez pas perdu la qualité de citoyen à \_\_\_\_\_, quel titre l'avez-vous conservée ? \_\_\_\_\_

A. Comme descendant d'un juif étranger ayant acquis la nationalité et par conséquent la citoyenneté avant votre majorité ? \_\_\_\_\_

B. Comme descendant d'un juif algérien bénéficiaire du Sénatus-Consulte du 14 Juillet 1865 ? \_\_\_\_\_

15/07/2014

Etes-vous personnellement admis à conserver le statut politique du citoyen comme bénéficiaire de l'art. 4 ou 5 de la loi du 7 octobre 1940 abrogative du décret Crémieux ?

(Dans ce cas indiquer la date de la décision individuelle dont vous avez fait l'objet.)

(Décision du juge de paix. Art. 4, — décret art. 5.)

#### IV.—PROFESSION DU DÉCLARANT

Sans profession ? (préciser quels sont les **moYens d'existence** ?)

Nature du métier .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Durée du contrat .....

Salaire .....

Nature de la profession .....

N° de la carte (pour les artisans étrangers) .....

Adresse du local où s'exerce la profession .....

N° du registre du commerce .....

Nature du commerce .....

Adresse du commerce .....

N° du registre du commerce .....

Ouvert ou fermé .....

Le commerce a-t-il été déclaré .....

A quelle date et où ? .....

Nom et adresse de la Société .....

Rôle du déclarant dans la société .....

Montant du capital social .....

Part du déclarant .....

Nombre d'associés .....

Forme de la Société .....

Date de l'enregistrement de l'acte de société .....

#### V.—RENSEIGNEMENTS DIVERS

Services Militaires du déclarant : Durée du service .....

Armée .....

Services de guerre .....

Citoyenneté .....

Déclarations .....

Carte du combattant n° .....

(date de la délivrance) .....

15/07/2014

Diplômes universitaires .....  
Distinctions honorifiques .....  
Renseignements divers que le déclarant estimerait  
devoir fournir .....

### VI. — DÉCLARATION DE BIENS

Doivent être déclarés :

- Les actions détenues personnellement ou celles remises en gages ;
- Les participations dans les sociétés ;
- Les commandites dans les entreprises économiques et prêts effectués à des entreprises économiques ;
- Les propriétés immobilières et droits sur des propriétés immobilières ;
- Les fonds de commerce y compris les marchandises attachées au fonds ;
- Les créances hypothécaires et chirographaires ;

Fait à ..... le .....

Le déclarant, (1)  
(signature)

(1) Indiquer s'il y a lieu la qualité en vertu de laquelle le déclarant souscrit la déclaration au  
de tiers (mineurs ou interdits) .....

Toute fautive déclaration expose le signataire aux sanctions prévues à l'art. 2 de la loi du 2  
juin 1941.

15/07/2014